



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs antérieurs à 2024 et du compte financier unique 2024 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

La présente note répond à cette obligation, dont un extrait figure ci-après. Elle sera disponible sur le site Internet de la commune.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312 1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Le compte financier unique 2024 retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

➤ **Les dépenses de la section :**

Dépenses	BP 2024	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
011 - Charges à caractère général	253 388.35 €	214 669.62 €	85 %
012 – Charges de personnel	275 550.00 €	265 746.53 €	96 %
014 – Atténuations de produits	96 330.00 €	94 823 €	98 %
65 – Autres charges de gestion courante	77 421.08 €	71 822.27 €	93 %
66 – Charges financières	3 126.89 €	3 126.89 €	100 %
68– Dotations provisions semi-budgétaires	5 000.00 €	5 000.00 €	100 %
042 - Opérations d'ordre	7 528.97 €	7 528.97 €	100 %
TOTAL	718 345.29 €	662 717.28 €	92 %

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **672 813.94 euros**.

➤ **Les recettes de la section :**

Recettes	BP 2024	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
013 – Atténuation de charges	449.12 €	2 645.02 €	589 %
70 – Produits des services	55 668.93 €	63 778.19 €	115 %
73 – Impôts et taxes	84 132 €	63 810 €	76 %
731 – Fiscalité locale	355 000 €	362 898 €	102 %
74 – Dotations, subventions et participations	145 762.15 €	151 360.40 €	104 %
75 – Autres produits de gestion courante	31 600 €	33 093.30 €	105 %
77 – Produits spécifiques	0 €	206.77 €	100 %
TOTAL	672 612.20 €	677 791.68 €	101 %

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **677 791.68 euros**.

Il existe trois principaux types de recette pour une commune :

- La fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2024 :

 Taxe d'habitation : 13.27 %

 Taxe sur le foncier bâti : 28.28 %

 Taxe sur le foncier non bâti : 46.69 %

- Les dotations versées par l'Etat

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

➤ **Conclusion sur la section de fonctionnement**

L'épargne brute (recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels – dépenses réelles fonctionnement hors charges exceptionnelles) est de 22 603.37 €

II. La section d'investissement

➤ **Généralités :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour prendre le comparatif d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

-en dépenses : toutes les actions faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux ; soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-en recettes : *les recettes dites patrimoniales, telles que la FCTVA (qui compense de manière forfaitaire la TVA que la commune a acquittée sur certaines de ses dépenses) et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

*les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...)

➤ **Vue d'ensemble de la section d'investissement**

Recettes	BP 2024	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
10 – Dotations, fonds divers et réserves	6 753.49 €	11 525.26 €	171 %
13 – Subventions d'investissement	24 179.95 €	25 803.95 €	107 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 528.97 €	7 528.97 €	100 %
001 – Solde d'exécution positif reporté	28 331.68	28 331.68 €	100 %
TOTAL	66 794.09 €	73 189.86 €	110 %

Le volume total des recettes d'investissement est de 73 189.86 €.

Dépenses	BP 2024	Réalisé au 31/12	Taux de réalisation au 31/12
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0 €	714.89 €	100 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	33 138.11 €	33 138.11 €	100 %
20 – Immobilisations incorporelles	5 000 €	0 €	0 %
21 – Immobilisations corporelles	28 655.98 €	14 216.65 €	73 %
TOTAL	66 794.09 €	48 069.65 €	72 %

Le volume total des dépenses d'investissement est de 48 069.65 €.

III. Conclusion

Au regard des résultats de clôture au 31/12/2024, il apparaît que la situation financière d'ensemble de la commune est saine :

-La capacité d'autofinancement (CAF), appelé aussi épargne brute, représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

-La capacité de désendettement : au 31/12, l'encours des dettes s'affiche à 70 775.49 €, soit un montant de 79.88 € par habitant.

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 011 : Charges à caractère général 24 468.05 €

Chapitre 012 : Charge de personnel, frais assimilés 7 778.45 €

Chapitre 042 : opérations d'ordre 34 900.09 €

Chapitre 68 : Dotations aux provisions et dépréciations 865.00 €

Total des dépenses d'exploitation de 68 011.59 €

Recettes d'exploitation :

Chapitre 70 : Ventes produits, prestations de services 170 490.50 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 2 193.92 €

Chapitre 042 : opération d'ordre entre sections 3 293.30 €

Total des recettes d'exploitation de 175 977.72 €

Auxquelles on ajoute le déficit d'exploitation reporté 2023 de 71 391.41 € soit un total de 139 403.00 €

L'excédent d'exploitation est donc de 36 574.72 €

Dépenses d'investissements :

20 : immobilisations incorporelles 22 815.54 €

21 : immobilisations corporelles 44 442.00 €

040 : opération d'ordre entre sections 3 293.30 €

Soit un total de **70 550.84 €**

Recettes d'investissement :

10 : Dotations, fonds divers et réserves 2 047.22 €

040 : opération d'ordre entre section 34 900.09 €

Soit un total de **36 947.31 €**

Auxquelles on ajoute un excédent d'investissement reporté de 220 280.50 €

Total des recettes d'investissement 257 227.81 €

Soit un excédent d'investissement de 186 676.97 €

Fait à Aincourt, le 22 décembre 2025

Le Maire,
Emmanuel COUESNON



Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

